

Fiche 5 : Assistance aux enseignants pour les activités réalisées au sein de l'école

Le rôle de l'ATSEM dans la classe sur une journée :

Pendant le temps scolaire, l'ATSEM est placé sous la responsabilité du directeur d'école.

Il apporte une aide à l'enseignant qui reste seul responsable de l'activité pédagogique et de la surveillance des enfants.

Préparation des ateliers : l'atelier est un temps fort de la journée, un moment spécifique d'apprentissage. L'ATSEM participe à la préparation matérielle nécessaire aux activités pédagogiques (langage, mathématiques, motricité, arts visuels...).

L'enseignant explicite ses attentes, étaye les tâches à réaliser, énonce les enjeux et objectifs visés et les critères attendus. À ce titre, l'ATSEM ne doit pas hésiter à demander des précisions à l'enseignant si un doute persiste. La bonne réalisation des ateliers peut nécessiter un travail de préparation en amont (préparation des supports pédagogiques selon les consignes données) ou en aval (rangement, nettoyage du matériel, classement, collage...).

Aussi, il est important que l'enseignant programme et informe l'ATSEM des différents ateliers suffisamment tôt pour lui permettre d'effectuer ses tâches sur le temps scolaire.

Pendant l'atelier, l'ATSEM et l'enseignant veillent à la sécurité et au bien-être des élèves, au calme, au bon déroulement de l'activité, au respect du matériel et des autres enfants. La surveillance s'exerce aussi bien dans le contexte éducatif que pédagogique. L'enseignant peut demander à l'ATSEM d'encadrer ou d'animer un des ateliers avec un nombre limité d'enfants sous la responsabilité et l'orientation pédagogique donnée par l'enseignant et en sa présence.

L'ATSEM est vigilant dans la transmission des consignes (s'en tenir à ce qui est demandé, ne pas donner d'indices ou de réponses incidemment) et n'hésite pas à demander l'intervention de l'enseignant si besoin. Durant l'atelier, l'ATSEM apporte son assistance auprès des enfants, les accompagne, les guide dans leurs tâches sans jamais faire à leur place. L'ATSEM s'adapte ainsi au comportement de l'enfant en l'encourageant et en le valorisant. L'ATSEM rend compte à l'enseignant des éventuelles difficultés rencontrées par les enfants ou par lui-même (consignes mal comprises, dispositif mal adapté, temps prévu ou matériel inadéquat...).

À l'issue des ateliers, l'ATSEM participe à la mise en état de propreté et au rangement du matériel et des locaux. L'organisation et la remise en place des matériels sont partagées entre l'enseignant et l'ATSEM, en particulier pour le matériel lourd comme le rangement de la salle de motricité et le rangement de vélos ou pour les activités particulièrement salissantes.

Aide à la collation ou aux goûters exceptionnels de classe : l'ATSEM aide l'enseignant pour l'installation et la distribution.

Les bonnes pratiques

L'enseignant doit être clair sur ce qu'il attend de l'ATSEM en termes : d'attitude (rappeler les règles, encourager, valoriser...), de posture (ne pas faire à la place de, reformuler) , de comportement (intervention calme, sans crier, sans geste brusque ni déplacé) et de langage.

Il est nécessaire de viser une collaboration pédagogique avec une co-intervention, une co-préparation des ateliers, une observation conjointe, l'établissement de bilans, d'outils et de procédures communs. Les démarches doivent être partagées.

Afin de garantir un fonctionnement harmonieux et efficace, chaque binôme doit échanger et se concerter tout au long de l'année sur les modalités de travail, la communication et le partage des rôles.

Ainsi, il est proposé que l'ATSEM soit libéré de ses autres missions 5 à 10 minutes avant l'accueil des enfants pour être présent aux côtés de l'enseignant, afin de renforcer les temps d'échange.